



VIVE LES VACANCES POINT DE « RATIO/PENITENCE » !

Ras le bol de la sempiternelle ritournelle à l'approche des congés d'été, presque « habituelle » et toujours insupportable.

Elle consiste à vouloir limiter abusivement nos vacances ! **Mais de quel droit ?**

INFORMATION : Il n'existe aucun pourcentage « officiel » limitant les congés d'été.

Petit rappel des textes. Ils sont clairs :

« ...Chaque agent doit pouvoir bénéficier de 3 semaines de congés annuels consécutives durant la période d'été entre le 21 juin et le 21 septembre...Les CA sont accordés en fonction des nécessités de service.

L'administration fixe le tableau prévisionnel des CA des agents au plus tard le 31 mars de l'année, après consultation des agents concernés et compte tenu des nécessités de service.

L'absence pour raisons de CA ne peut excéder 31 jours consécutifs, sauf dans le cas d'un congé bonifié. Les agents chargés de famille bénéficient d'une priorité pour le choix des périodes de CA... »

Dans de nombreux services les équipes sont matures et responsables, les roulements sont toujours équilibrés, les congés planifiés et équilibrés également.

On sort du chapeau une « règle » qui rajoute de l'huile sur le feu et qui viendrait bien sur pénaliser les agents. Elle remettrait en question l'équilibre trouvé en amont par les équipes et empêcherait les agents de prendre leurs congés d'été en les limitant abusivement...

Si ça, ce n'est pas faire « suer » les équipes, ça y ressemble bien !

En tentant de limiter artificiellement les congés, tous ceux qui ont imaginé ce « pataquès » ou qui le cautionnent, envisagent tranquillement de garder « bien au chaud » sous le coude et le roulement, des agents corvéables et déplaçables selon les besoins et les arrêts de leur service... ou d'ailleurs !

Pour la CGT c'est NON ! NOUS DEVONS TOUS REFUSER CETTE LIMITATION ABUSIVE

Les divers responsables devraient plutôt se préoccuper de la réalité qui percute les équipes tout au long de l'année : problèmes récurrents d'effectifs, travail en sous-effectif banalisé, postes vacants non remplacés, accumulation des heures supplémentaires, rappels sur repos, effectifs notoirement insuffisants !

- **Les équipes galèrent toute l'année avec des effectifs insuffisants.**
- **Elles n'ont pas besoin de contraintes supplémentaires à l'approche de l'été.**
- **Elles ont besoin au contraire d'être soutenues...**

Lavour, le 10/03/19

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !